



Chomage apres conges parental

Par **aurely_das**, le **19/10/2010** à **07:58**

bonjour,rnj'ai un enfant et j'ai pris un conges parental complet de 6 mois. je voudrais savoir si je me fais licencier par rupture conventionnelle si j'ai droit au chomage et pendant combien de temps?rnj'ai travaillé du 17/10/07 au 31/08/09 à 30h puis on m'a passé 35h a partir du 01/09/09. j'ai ensuite pris un conges maternité du 03/10/09 au 06/02/10 et un conges parental du 06/02/10 au 06/08/10. je viens de reprendre mon travail depuis le 07/08/10. comment calcule t on le chomage? prend t on les salaires avant le conges maternité ou pas?

Par **pepelle**, le **24/10/2010** à **20:38**

Si l'employeur accepte la rupture conventionnelle (il n'est pas obligé) vous aurez droit au chomage, calculé sur les 12 derniers mois travaillés avant le congé parental rnVous pouvez effectuer une simulation ici rn<https://www3.pole-emploi.fr/espaceDE/SimuSimplifieeNA.do>